

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
En date du 6 octobre 2014

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 6 octobre 2014

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés

M. Éric ALGRAIN
M. Dante BASSINO
M. Paul BEAUSILLON
M. Frédéric BOUSCARLE
M. Stéphane BRIBARD
Mme Martine CERDAN
Mme Alexandra CORDEBARD
Mme Hélène DUVERLY
Mme Élise FAJGELES
Mme Sybille FASSO
M. Rémi FÉRAUD
Mme Deborah PAWLIK
M. Sylvain RAIFAUD
M. Paul SIMONDON
Mme Anne SOUYRIS, *donne pouvoir à Sylvain RAIFAUD*
Mme Dominique TOURTE
Mme Olga TROSTIANSKY
Mme Léa VASA

Le quorum est atteint.

Excusés

M. Didier LE RESTE, *donne pouvoir à M. Dante BASSINO*
M. Bernard GAUDILLÈRE, *donne pouvoir à Rémi FÉRAUD*
Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 39.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉ-CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

M. FÉRAUD informe n'avoir reçu aucune question pour le pré-conseil.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA1014144 4

Projet de délibération : MA1014145 4

Projet de délibération : 2014 DAC 1445 4

Projet de délibération : 2014 DAC 1521 4

Projet de délibération : 2014 DASCO 1136 5

Projet de délibération : 2014 DDCT 9 5

Projet de délibération : 2014 DDCT 37 7

Projet de délibération : 2014 DDCT 39 7

Projet de délibération : 2014 DDCT 40 8

Projet de délibération : 2014 DDCT 41 9

Projet de délibération : 2014 DDCT 94 10

Projet de délibération : 2014 DDCT 114 10

Projet de délibération : 2014 DDCT 127 11

Projet de délibération : 2014 DDEEES 1040 12

Projet de délibération : 2014 DDEEES 1097 13

Projet de délibération : 2014 DDEEES 1098 15

Projet de délibération : 2014 DEVE 1062 16

Projet de délibération : 2014 DFPE 1368 17

Projet de délibération : 2014 DFPE 1371 18

Projet de délibération : 2014 DJS 272 19

Projet de délibération : 2014 DJS 324 20

Projet de délibération : 2014 DLH 1156 26

Projet de délibération : 2014 DPA 1032 28

Projet de délibération : 2014 DPE 1057 29

Projet de délibération : 2014 DPP 1031 30

Projet de délibération : 2014 DVD 1091 30

Objet : Désignation du secrétaire de séance
Projet de délibération : MA1014144
Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement en date du lundi 15 septembre 2014.
Projet de délibération : MA1014145
Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Le vote sur compte-rendu de la séance du lundi 15 septembre 2014 est reporté au prochain conseil d'arrondissement.

Objet : Subventions (306.364 euros) et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé.
Projet de délibération : 2014 DAC 1445
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que le 10^e arrondissement est concerné par deux théâtres :

- Théâtre de la Renaissance

La subvention d'équipement de 153 468 € concerne principalement des travaux de ravalement de façade. L'État participe à ce financement à hauteur de 28 227 €. Le montant total des travaux est de 383 000 €.

- Théâtre du Palais des Glaces

La subvention d'équipement est de 30 250 €. L'État participe à hauteur de 17 000 €. Le montant total des travaux est de 117 377 €.

Ces deux subventions permettront à ces théâtres d'accueillir le public dans de bonnes conditions, notamment termes de sécurité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (16.000 euros) à la Fondation Institut kurde de Paris (10e).
Projet de délibération : 2014 DAC 1521
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que la Fondation Institut kurde de Paris, présidée par Kendal Nezan, est reconnue d'utilité publique. Cette subvention a pour objet de contribuer à l'intégration des immigrés kurdes dans leur société d'accueil, de sauvegarder et de diffuser la culture kurde.

L'Institut kurde héberge la plus importante bibliothèque kurde du monde occidental. Depuis 2005, la Ville de Paris soutient le travail de numérisation de ses œuvres.

La subvention était de 20 000 € en 2010 et 2011, de 18 000 € en 2012 et 2013. Cette baisse s'explique par la nécessité moindre de numériser en avançant dans le temps.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Caisse des écoles (10e) - Convention d'occupation du domaine public.

Projet de délibération : 2014 DASCO 1136

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise qu'il s'agira, par cette délibération, de reconduire la convention d'occupation des locaux de la caisse des écoles. Aucune modification n'est à signaler par rapport aux délibérations des années précédentes.

Mme PAWLIK estime que cette délibération manque de clarté sur une question d'importance, à savoir si la nouvelle convention ajoutera des charges supplémentaires à la caisse des écoles du 10^e (ex. travaux ou contrats de maintenance dont la charge passerait de la ville à la caisse des écoles).

M. ALGRAIN n'en a pas connaissance, à l'exception du nettoyage des locaux à usage exclusif de la caisse des écoles.

Concernant les activités périscolaires, la circonscription des affaires scolaires de la Ville de Paris est responsable du nettoyage.

M. FÉRAUD ajoute que la directrice de la caisse des écoles n'a pas alerté la mairie sur de possibles incidences financières, mais la municipalité lui demandera plus précisément qu'elles pourraient être les conséquences financières éventuelles. Il est normal que la caisse des écoles paie le nettoyage des locaux mis à sa disposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (22.500 euros) à 8 associations et convention avec 1 association menant des actions au titre de la politique de la Ville dans le quartier Porte St Denis-Porte St Martin (10e).

Projet de délibération : 2014 DDCT 9

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON précise que ces subventions correspondent à des crédits régionaux visant des quartiers de zones urbaines sensibles (le quartier des Portes pour le 10^e arrondissement). La région affecte à la ville une enveloppe globale et charge la ville de répartir précisément les subventions.

La région avance la moitié des fonds et verse la seconde moitié après un bilan des actions des associations en question :

- Centre social Paris des faubourgs : 6 000 € pour trois actions (nutrition et santé, accès aux loisirs, prévention jeunesse et espace public).
- ACORT : 2 000 € (permanence d'accueil)
- Les Rameaux : 3 000 € (atelier d'écriture)
- Espace universel : 2 000 € (accompagnement social)
- Andes diffusion : 1 500 € (musique et prévention)
- CAMRES : 4 000 € (accueil et accès à la santé, accès à la culture - poterie et jeu d'échecs).
- ETM : 2 000 € (action de formation pour des jeunes n'ayant pas de qualification)
- Français langue d'accueil : 2 000 € (formation pédagogique aux bénévoles donnant des cours de français).

Toutes ces actions ont eu lieu au cours de l'année 2014.

Du fait qu'il s'agit de crédits régionaux et que l'ACORT dépasse un certain seuil de subvention annuel (plafond de 23 000 €), la ville doit passer une convention avec l'ACORT pour justifier de son action et mieux encadrer l'utilisation de ces subventions. À ce jour, toutes actions confondues, l'ACORT a touché 24 200 € de subvention de la ville.

À noter que le département de Paris attribue une subvention à peu près équivalente (23 500 €), qui passe en délibération du conseil général, soit un total d'un peu moins de 50 000 € de subventions annuelles.

Mme CERDAN se satisfait de la prise en compte par le conseil des interventions récurrentes de l'opposition sur ce point. Les subventions s'élèvent à 24 500 € depuis le 10 juin.

Quatre subventions ont été allouées le 10 juin : 3 000 € pour des actions de médiation scolaire, 2 000 € pour le soutien à la parentalité, 2 000 € pour la prévention de la délinquance et des activités socioculturelles à destination des jeunes, 4 000 € pour la lutte contre les discriminations.

Le 30 juin, cinq nouvelles subventions ont été accordées : pour des projets culturels, pour l'intégration, pour la fête de la petite Istanbul, pour la lutte contre les discriminations, pour une journée festive dans le quartier Saint-Denis.

S'agissant de cette délibération, il semblerait que deux subventions soient accordées pour une même activité : la fête de la petite Istanbul et la journée festive dans le quartier Saint-Denis.

M. FÉRAUD explique que cette convention est utile pour que les élus puissent exercer leur contrôle. Les associations ont assurément besoin de financement. Il convient d'améliorer et de simplifier ces modalités de financement des associations.

De plus des associations comme, l'ACORT passent beaucoup de temps à remplir des dossiers et à rendre des comptes pour des subventions de faible importance. Il y a donc des progrès à faire, aussi pour simplifier la vie des associations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association Espace Universel pour l'aménagement de son local associatif (10e).

Projet de délibération : 2014 DDCT 37

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que le local associatif de l'association Espace universel se situe au 42, rue de l'Échiquier. L'Espace universel intervient pour de l'accompagnement social, pour des ateliers sociolinguistiques, de la médiation socioculturelle/atelier parents-enfants, sur des groupes de parole de femmes (avec psychologues et interprètes).

L'association a besoin de réaliser des travaux dans son local pour bien recevoir son public. Il s'agit notamment d'améliorer les cloisonnements pour garantir des confidentialités actuellement difficiles à tenir.

Le coût de ces travaux est de 12 685 €. L'association en finance 2 685 € sur ses fonds propres et donc la municipalité pour une subvention à hauteur de 10 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : États spéciaux d'arrondissement : détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2015

Projet de délibération : 2014 DDCT 39

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY explique que la dotation d'animation locale a pour objet principal de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et la vie locale ; en particulier sur tout ce qui est lié aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence.

La dotation d'animation locale comprend les crédits d'animation locale. Pour 2015, il est proposé :

- d'attribuer à chaque arrondissement une dotation forfaitaire égale ;
- d'attribuer 50 % des crédits selon l'importance de la population de chaque arrondissement (suivant les chiffres de la population légale au 1^{er} janvier 2014) ;
- d'attribuer 50 % des crédits en fonction de critères socio-économiques (40 % au prorata de la répartition d'arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu, 10 % au prorata des effectifs scolaires du 1^{er} degré par arrondissement et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire).

S'ajoutent à cette dotation les crédits destinés aux conseils de quartier, soit 3 306 € par conseil de quartier.

La dotation de gestion locale est attribuée au conseil d'arrondissement pour l'exercice de missions prévues dans un certain nombre d'articles du Code général des collectivités territoriales. Les crédits inscrits sur cette dotation permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge.

Pour rappel, le conseil de Paris dote les conseils d'arrondissement des moyens d'assurer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont ils ont la charge. La répartition entre les arrondissements des sommes inscrites au titre de la dotation de gestion locale s'effectue par accord entre les conseils d'arrondissement et le conseil de Paris.

En cas de désaccord entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement, un certain nombre de modalités sont prévues dans le projet de délibération.

Les règles ne changent pas par rapport aux années précédentes, mais leur application entraîne un changement des montants. La majoration de crédits d'animation locale, observée pour cinq arrondissements, s'explique principalement par une augmentation de la population de quatre d'entre eux et pour le cinquième, par une hausse de la part de l'arrondissement dans le total des foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu.

La délibération est adoptée.

3 abstentions.

Objet : États spéciaux d'arrondissement - délibération-cadre investissement 2015

Projet de délibération : 2014 DDCT 40

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY précise ici que les dépenses inscrites sur les états de spéciaux d'arrondissement permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité gérés par les conseils d'arrondissement. Un certain nombre d'articles détermine le niveau de dépenses d'investissement autorisé selon les conseils d'arrondissement pour ce qui concerne les équipements (y compris autres que les équipements de proximité) et les marchés de travaux pouvant être passés sans formalité en raison de leurs montants.

Les maires d'arrondissement peuvent engager la section d'investissement de leur état spécial, notamment sur les opérations de travaux sur la voie publique ou sur des équipements gérés par le conseil de Paris. Les conseils de quartiers peuvent aussi être l'initiative de certaines de ces opérations.

La dotation d'investissement est composée de crédits mis à disposition des conseils d'arrondissement et des conseils de quartier. Une délibération d'octobre 2013 avait reconduit l'autorisation donnée aux conseils d'arrondissement de réaliser des dépenses sur des

équipements non visés par certains articles du Code général des collectivités territoriales, de sorte à faciliter l'intervention des conseils d'arrondissement matière d'investissement. Il est donc proposé de reconduire à nouveau cette autorisation pour 2015.

Les décisions de réalisation des travaux liés à ces dépenses d'investissements doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur ; sachant que lesdites dépenses peuvent excéder la limite des crédits ouverts à l'état spécial.

Les directions techniques de la ville apportent un concours important dans la préparation, le suivi et le contrôle de l'exécution de ces opérations financées par les conseils d'arrondissement.

La délibération est adoptée.

3 abstentions.

Objet : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2015

Projet de délibération : 2014 DDCT 41

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY indique que cet inventaire des équipements de proximité se caractérise depuis 2001 par un processus de déconcentration et de décentralisation au profit des mairies d'arrondissement, de manière à améliorer le service public municipal en le rapprochant des Parisiens et des Parisiennes.

Cette décentralisation reconnaît le rôle d'arrondissement dans des secteurs aussi essentiels que la petite enfance, l'éducation, la culture, le sport ou la vie associative.

Les équipements de proximité sont les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale.

Depuis 10 ans, cet inventaire a connu des changements importants à l'échelle de Paris qui ont des conséquences pour l'arrondissement. Ont été déjà réalisées toutes les actions liées aux écoles, aux bibliothèques, aux conservatoires, aux jardins d'enfants, aux maisons des associations et locaux associatifs, ainsi qu'aux espaces verts. L'arrondissement dispose à ce titre d'un document reprenant l'ensemble des équipements dont l'ouverture est prévue en 2015.

L'adoption de l'inventaire de ces équipements de proximité est une étape importante, car c'est un préalable à l'élaboration des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2015.

Mme CERDAN s'enquiert de l'avancée des travaux de la bibliothèque médiathèque François Sagan et d'une éventuelle date prévisionnelle d'ouverture.

M. FÉRAUD indique que les travaux n'ont pas pris de retard. Les travaux du bâtiment de la médiathèque doivent s'achever en janvier 2015.

L'inauguration et l'ouverture au public sont envisagées avant l'été 2015. Cela dit, par nature, il peut toujours y avoir un souci dans la conduite des travaux et M. FERAUD en préviendra le conseil d'arrondissement le cas échéant.

M. RAIFAUD précise qu'il manque à cette liste le jardin partagé de la rue du Chalet.

Mme TROSTIANSKY suggère de proposer de l'ajouter par amendement directement au conseil de Paris, de manière à pouvoir l'intégrer dans l'inventaire du Xe arrondissement.

M. FÉRAUD propose de voter la délibération, sous réserve de cette dernière précision.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (14.500 euros) à cinq associations au titre de l'intégration.

Projet de délibération : 2014 DDCT 94

Rapporteure : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise que l'une de ces cinq associations exerce des activités précisément dans le 10^e arrondissement : association des Tunisiens en France. Cette association laïque a pour objet de regrouper les Tunisiens, les originaires du Maghreb et leurs familles, ainsi que toute personne adhérant aux statuts de l'association.

L'action qui fait l'objet de la demande de subvention est le projet de médiation juridique et sociale. Il s'agit de l'accueil et de l'orientation du public dans des permanences régulières, l'information sur les droits et devoirs du public et sur les moyens de les exercer, l'accompagnement pour les démarches administratives et à l'exercice des droits, ainsi que le suivi des procédures et des dossiers.

Cette action a déjà bénéficié, depuis 2010, du versement d'une subvention de 8 000 € au titre de la politique d'intégration

il est proposé d'attribuer pour 2014 une subvention de 4 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (6.000 euros) à 2 associations du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : 2014 DDCT 114

Rapporteure : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que les deux associations concernées sont le Paris des Faubourgs et Andes diffusion.

Paris des Faubourgs gère le centre social et culturel du même nom. Cette demande de subvention, soit 4 500 €, porte sur un projet intergénérationnel concernant des espaces jeux et partages, intitulé le « Paris des mômes ».

Ce projet doit permettre aux parents de disposer d'un espace libre avec leurs enfants pour y déployer des jeux, des animations, des lectures de livre et un coin bébé.

Andes diffusion sollicite une subvention de 1 500 € pour accompagner la Fête de mai, organisée avec de nombreux partenaires de l'arrondissement. Cette année encore, cette fête a rencontré un franc succès auprès de la population.

Mme CERDAN fait simplement remarquer que l'association Andes diffusion intervient dans le cadre des ateliers de nouveaux rythmes scolaires et non sans ironie, l'opposition se félicite qu'enfin une association intervenante dans le cadre des rythmes scolaires soit clairement identifiée.

M. ALGRAIN tient à la disposition de l'opposition la liste des associations intervenant dans le cadre de l'ARE.

Mme CERDAN aimerait effectivement avoir connaissance de cette liste.

M. FÉRAUD précise que cette liste figure sur le site internet de la ville de Paris. Cette année, Monsieur le Maire n'a reçu aucune remarque négative quant à des interventions d'associations dans les écoles 10^e arrondissement dans le cadre de la réforme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (3.000 euros) à 3 associations et convention avec 1 association menant des actions au titre de la politique de la Ville (10^e arrondissement). Troisième enveloppe 2014.

Projet de délibération : 2014 DDCT 127

Rapporteure : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que les trois associations concernées sont Aires 10, NIRVAN'ART, et Tango cité.

La troisième enveloppe de la politique de la ville est destinée à éventuellement compléter des projets réclamant un petit coup de pouce au niveau financier.

Les subventions à NIRVAN'ART et Tango cité sont respectivement de 500 €. Sur NIRVAN'ART, il s'agit d'aider à la réalisation d'un web-documentaire avec un public non francophone.

Pour Tango cité, la délibération propose la reconduction d'un projet d'ethno-tango au collège Louise Michel.

Enfin, les 2 000 € attribués à Aires 10 concernent un atelier Paris-enfants autour de la parentalité.

La délibération est adoptée.

Objet : Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public

Projet de délibération : 2014 DDEES 1040

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY indique la première délibération concerne le principe du renouvellement des délégations de service public relatives à la gestion des marchés découverts alimentaires. La convention actuelle, signée en fin 2008 pour six ans, arrive à échéance le 31 décembre 2014 pour les trois lots de 71 marchés alimentaires de la Ville de Paris.

1 250 commerçants exercent sur ces 71 marchés, répartis sur trois délégataires. Le marché Alibert fait partie du lot A qui a été attribué à la société Cordonnier après appel d'offres, le lot B à la société Bensidoun et le lot C à la société Dadoun.

Les marchés qui intéressent le 10^e arrondissement sont les marchés Alibert, le marché de La Villette (limitrophe) et le marché Barbès.

Au bout de six ans, il convient de s'interroger de faire le bilan de cette gestion et sur les modalités futures de la gestion de ces marchés.

Il est proposé d'approuver le principe de reconduction de la délégation de service public.

La Ville de Paris réfléchit toutefois à des axes nouveaux : renforcer les missions délégataires en matière de présentation des déchets à la collecte et le nettoyage, mieux équilibrer les lots entre les trois délégataires sur tout Paris, promouvoir de nouveaux services en direction de la clientèle et des actions en faveur du développement durable.

Ces évolutions se justifient par l'évolution des quartiers depuis six ans, dont certains sont en plein essor et d'autres stagnent ou se transforment. Ainsi, les consommateurs de ces marchés évoluent.

Un ajustement de l'ordre géographique des marchés existants est à l'étude. Il est demandé aux candidats de faire des propositions sur la création d'un marché nocturne, mais aussi de marchés biologiques. Les marchés devront conserver leur caractère spécifique, c'est-à-dire un cadre chaleureux et convivial. Dans cet esprit, la ville a accueilli des cours de cuisine gratuits dans l'enceinte de ces marchés. Le marché propose encore des livraisons à domicile notamment pour des populations de femmes enceintes, personnes âgées ou personnes à mobilité réduite.

Pour répondre à la préoccupation majeure de développement durable de la collectivité parisienne, il sera demandé aux candidats de participer à l'obligation légale et réglementaire du tri des déchets.

Il leur sera également demandé de prendre contact avec des associations et de leur faire des propositions innovantes pour les aider à la mise en œuvre de leurs actions, notamment afin de récupérer des invendus alimentaires sur l'ensemble des marchés en vue de leur distribution

aux personnes en difficulté ; en cas de non-distribution à ces personnes, de leur orientation vers la filière de valorisation des lieux des biodéchets.

Les partenariats à mettre en place avec ces associations seront proposés pour validation à la Ville de Paris.

Il sera demandé aux candidats de mettre fin à la distribution des sacs plastiques par les commerçants, en y substituant des sacs en papier et en faisant des propositions pour organiser, sur chaque marché, la vente de sacs réutilisables et respectant l'environnement.

Au regard de tous ces éléments de nouveauté, l'économie générale des futurs contrats évoluera sensiblement.

La durée de trois conventions proposées sera de quatre ans.

À l'heure actuelle, la Direction de la Propreté et de l'Eau expérimente, avec les commerçants volontaires, des points de rassemblement de la collecte. Il s'agit de lieux de regroupement des déchets mis en place durant les heures de fonctionnement des marchés et qui en facilitent la collecte et l'évacuation.

Il est donc proposé d'approuver le principe de l'exploitation de service public des marchés découverts alimentaires parisiens dans le cadre de conventions de gestion déléguée, d'autoriser la maire de Paris à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidatures et à accomplir tous les actes préparatoires à la conclusion des contrats déléguant la gestion des marchés découverts alimentaires.

La délibération est adoptée.

3 abstentions.

Objet : Marchés découverts alimentaires - trois avenants aux conventions de DSP

Projet de délibération : 2014 DDEEES 1097

Rapporteuse : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY indique que cette délibération vise à porter l'échéance de la délégation actuelle au 31 octobre 2015, c'est-à-dire dix mois supplémentaires pour les trois attributaires.

Il s'agit ainsi de permettre aux différentes directions de la Ville de Paris (Direction de la Propreté de l'Eau, Direction du Développement économique) de porter un regard approfondi sur ces expérimentations. La Ville a besoin d'aller au bout de l'expérimentation avant de signer les nouvelles conventions, d'où cette demande de 10 mois supplémentaires.

Mme PAWLIK fait observer que ces deux délibérations ne sont pas uniquement techniques. La délibération 1040 indique « *Afin de permettre une meilleure réalisation de l'ensemble des nouveaux objectifs cités ci-dessus, la Ville de Paris réfléchit à la possibilité de proposer au conseil de Paris une augmentation modérée du montant des droits de place perçu auprès des commerçants* ».

L'opposition souligne l'importance particulière de la question du montant des places, notamment dans le souci de ne pas entraver la bonne marche de cette activité économique importante. Mme PAWLIK demande notamment ce que la délibération entend par le terme « modéré ».

M. FÉRAUD suggère de poser la question de cette augmentation au conseil de Paris, mais il suppose qu'elle n'est pas illégitime. Sur le marché Alibert, par exemple, on peut se poser la question de l'écart entre les prix pratiqués par les commerçants et le montant des droits de place.

Mme TOURTE déclare que le groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération. Au moment où la municipalité cherche de nouvelles recettes pour son budget, il serait intéressant de réfléchir au retour de la gestion des marchés en régie.

Mme DUVERLY, en réponse à Mme PAWLIK, suggère de s'en référer au rapport de présentation joint à la délibération.

Ce rapport fait l'historique de l'équilibre économique entre les trois lots. Entre 2009 et 2011, cet équilibre n'y était pas, à l'image de charges supérieures au produit d'exploitation. Si un déficit était admis une année, il fallait le corriger ensuite par des augmentations de charge. En 2013 et 2014, qui se profilent de la même façon, la ville prévoit une légère augmentation et surtout une redistribution des marchés faisant partie des trois lots. Le lot A est juste à l'équilibre, le lot B se situe dans la « moyenne » (avec une certaine marge) et le lot C est très largement bénéficiaire. Or la ville n'entend pas permettre aux uns et aux autres d'être bénéficiaires ou déficitaires, car l'activité est rendue pour tous les Parisiens.

Les charges s'expliquent notamment par la nature de l'activité. Les vendeurs de fruits et légumes génèrent énormément d'inventures et de déchets qu'il faut collecter et qui leur sont facturés. C'est une des pistes que ce rapport évoque.

M. FÉRAUD indique par ailleurs qu'à sa connaissance, il n'existe pas de projet visant à gérer les marchés découverts en régie. Ce n'est d'ailleurs pas un engagement que la majorité avait pris.

Mme PAWLIK souhaiterait une réponse sur le montant des éventuelles augmentations. L'opposition votera pour le principe du renouvellement de la DSP, mais restera particulièrement attentive à la question de l'augmentation.

Mme TOURTE estime que les recettes de cette activité économique d'importance pourraient être intégrées au budget de la ville. Aussi les services de la ville pouvaient-ils très bien assumer les missions de cette délégation, sachant effectivement que la tâche est « difficile et ingrate ».

La délibération est adoptée.

Objet : Marchés découverts alimentaires - nouveau règlement

Projet de délibération : 2014 DDEEES 1098

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY rappelle que les modalités d'occupation des marchés découverts alimentaires sont actuellement définies par plusieurs réglementations différentes : code général des collectivités territoriales, code pénal, code de la consommation, code de la santé publique, code du commerce, loi de modernisation de l'économie, code de la voirie routière, code de l'environnement, ainsi que la réglementation européenne.

C'est pourquoi la municipalité a estimé opportun de regrouper toutes ces données réglementaires en un seul règlement. Ce document a été élaboré en étroite concertation avec les représentants des commerçants, qui en ont approuvé les modifications essentielles.

Les évolutions en question tiennent compte du développement durable (propreté des marchés) : « *Afin d'associer les commerçants au nettoyage des marchés et de les sensibiliser à la nécessité de réduire le volume de déchets générés, il sera désormais demandé aux commerçants d'apporter, en fin de marché, leurs déchets dans des lieux de collecte situés à proximité immédiate* ».

Ces nouvelles dispositions sont actuellement testées sur un certain nombre de marchés de la ville. Elles tiennent compte de la circulaire ministérielle du 10 janvier 2012 instaurant l'obligation d'une collecte séparée des biodéchets.

Dans le même ordre d'idées, l'utilisation des sacs plastiques sera désormais proscrite, sauf pour les professions mentionnées dans un arrêté municipal de la maire de Paris. Les sacs plastiques seront remplacés par les sacs en papier, soit une solution ayant prouvé son moindre impact environnemental. Le gestionnaire du marché aura pour obligation de faire respecter cette nouvelle réglementation est d'organiser la vente de sacs réutilisables sur le marché.

Par ailleurs, une priorité d'installation sera donnée aux produits frais non industriels, aux produits biologiques et aux producteurs directs. Depuis quelques années, il a été constaté une augmentation significative des traiteurs souhaitant s'installer sur les marchés découverts (idem pour les marchés découverts).

Dès lors, il s'avère nécessaire d'encadrer ces installations de traiteurs et de réaffirmer la volonté municipale de réinstaller en priorité des produits frais, des produits biologiques et de passer par des producteurs directs (afin de favoriser les circuits courts et de limiter les intermédiaires entre le producteur et le consommateur).

Enfin, des véhicules destinés à la vente et la préparation de plats cuisinés seront implantés sur les marchés. La ville faisant face à une demande croissante d'installation de ces véhicules. Il convient de définir les modalités de leur implantation. Ils seront admis en nombre limité, selon les critères propres à chaque situation de marché.

L'objectif de cette implantation sera d'accroître l'attractivité commerciale du marché. Ils seront choisis, pour chaque place, suite à un appel à projets.

Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser la maire de Paris à signer l'arrêté portant modification des réglementations des marchés découverts alimentaires et biologiques, aux clauses et conditions du texte joint en annexe.

Mme VASA remercie les équipes de la majorité qui ont permis cette belle évolution vers une démarche plus responsable.

Malgré les avancées réelles, il serait intéressant de voir émerger une expérimentation sur le réemploi et le recyclage des cartons et des palettes, ce qui serait facilité par les nouveaux emplacements.

Par ailleurs, Mme VASA attire l'attention sur l'article 7 de la convention qui précise qu'aucun commerçant ne pourra vendre à la fois des produits bio et non bio, car cette possibilité pourrait constituer un frein à l'intégration du bio sur les étals.

M. FÉRAUD indique qu'il n'est pas possible de modifier un règlement parisien à ce stade du processus. Cette demande pourra peut-être faire l'objet d'un vœu au moment du conseil de Paris.

La refonte de ce règlement peut aussi accompagner la nouvelle convention à partir de la fin 2015.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (27 000 euros) à 13 associations-Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en Politique de la Ville

Projet de délibération : 2014 DEVE 1062

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise que cette délibération s'inscrit dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (GUP) et de la démarche Nature Plus, qui vise à l'amélioration du cadre de vie.

Deux des 13 associations visées par la délibération interviennent dans le 10^e arrondissement :

- Arc 75 (club Tournesol, rue du Terrage), pour un projet visant à l'amélioration de la fresque installée au 13, rue du Terrage, notamment la végétalisation de la rue avec l'installation d'une jardinière pédagogique à côté de la fresque et l'installation d'un composteur. Le montant proposé pour cette action est de 1 500 €.
- Centre social Aires 10, en vue de mobiliser les habitants jardiniers autour d'un atelier de jardinage (rue du Buisson-Saint-Louis), à raison d'une fois par semaine de mars à octobre. Cette action permet également d'assurer une médiation et de travailler sur le vivre-ensemble. Le montant de cette subvention est de 2 000 €.

Mme PAWLIK ne peut que s'associer à la démarche consistant à soutenir l'action d'associations s'inscrivant dans la thématique de la préservation de l'environnement.

Toutefois, Mme PAWLIK avait compris que le projet Arc 75 visait, non pas l'amélioration d'une fresque existante, mais la création d'une fresque. Il semble paradoxal qu'une opération de sensibilisation à la préservation de l'environnement se traduise par la création d'une fresque ; paradoxal, dans le sens où cette démarche peut aussi être considérée comme « dégradant » l'environnement.

Enfin, le projet porté par Aires 10 a été réalisé pendant six mois (de mars à octobre), ce qui pose un problème de méthode sur le vote de la subvention ce jour.

M. RAIFAUD, sur la base des photographies du mur avant et après la fresque, il est certain que la fresque améliorera l'espace urbain de la rue du Terrage.

Concernant la deuxième remarque, M. RAIFAUD convient avec Mme PAWLIK de la nécessité que les délibérations sur les subventions soient prises préalablement aux actions faisant l'objet de la subvention.

Mme FAJGELES ajoute que l'arrondissement a expérimenté la réalisation de fresques à de nombreux endroits, justement pour améliorer l'environnement de murs régulièrement graffitis ou qui étaient l'objet d'épanchements d'urines. Les fresques sont donc une solution pour lutter contre la saleté, impliquer les gens et faire du beau. Naturellement, l'expression artistique est subjective, mais Mme FAJGELES pense qu'il faut continuer dans cette voie.

M. FÉRAUD s'associe à ces observations et ajoute que cette initiative permet de faire participer les jeunes du quartier et de les inciter à contribuer eux-mêmes à l'amélioration de l'environnement urbain. À noter que, pour ce type de projet, la mairie veille toujours à recueillir l'accord de la copropriété. En l'occurrence, ce mur appartient à Paris habitat, qui est partenaire de l'initiative. Les résultats positifs de cette action sur la rue du Terrage incitent M. FÉRAUD à la renouveler sur d'autres murs et recoins de l'arrondissement.

Mme TOURTE confirme, pour habiter dans ce quartier, que cette fresque a beaucoup changé la vie du quartier.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association ARFOG - LAFAYETTE (6e) pour le fonctionnement de son service de médiation familiale (10e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1368

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que l'association ARFOG-LAFAYETTE, dont le siège social se situe dans le 10^e arrondissement, est née de la fusion (en décembre 2012) de l'Œuvre des gares ARFOF – reconnue d'utilité publique en 1912 – et de LAFAYETTE accueil, qui gère une crèche association depuis de nombreuses années dans l'arrondissement.

LAFAYETTE Accueil a été reconnue d'utilité publique en 2014. Cette association a pour objet la prévention, la compensation des risques sociaux et la solidarité. Elle s'adresse aux enfants, aux adolescents et aux familles en situation difficile, particulièrement aux femmes (avec ou sans enfant) en situation morale et sociale précaire ou victimes de violences, afin de leur permettre d'acquérir un mode d'existence autonome et de développer leur potentiel et leurs compétences.

L'association se propose d'accompagner les familles et les couples pour la résolution de leur conflit dans l'intérêt de leurs enfants et dans le cadre d'activités de médiation familiale. Le service de médiation familiale est ouvert toute l'année. L'action de l'association se décline en permanences et réunions d'information. Certaines permanences se font en partenariat avec le tribunal de grande instance.

L'action se décline également en séance de médiation. Les domaines de la médiation recouvrent les relations entre les enfants et chacun de leurs parents ou grands-parents, l'organisation de la vie de l'enfant, les tensions et les conflits conjugaux.

En 2013, l'association a mené 234 entretiens et réalisé 42 médiations. 25 médiations ont abouti à un protocole d'accord et à un apaisement du conflit. L'association a également tenu 23 réunions collectives et reçu 140 personnes dans le cadre d'une double convocation en partenariat avec le Tribunal de grande instance.

Les familles participent financièrement la médiation en fonction de leur faculté contributive, de 2 € à 131 €. Contrairement à ce qui est indiqué dans la fiche technique, la participation des familles en 2013 s'élève à 1 400 €.

Il est proposé au conseil d'allouer, au titre de l'activité 1014, une subvention de 6 000 € (62 % de la subvention sollicitée par cette association pour l'activité de médiation) et de signer une convention pour une année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (2.500 euros) à l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) (10e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1371

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que cette association propose de l'accompagnement à la lecture des enfants de familles. Son but est de sensibiliser les élèves de maternelle (grande section et CP) et leurs familles « éloignées de l'écrit » à l'objet qu'est le livre, au goût et à l'actualité pour l'apprentissage de la lecture, à la découverte des réseaux de bibliothèques/médiathèques/ludothèques. Il s'agit de lutter contre les inégalités scolaires face à l'entrée dans la lecture.

En vue de participer à la réduction des inégalités, l'AFEV mobilise en France des étudiants bénévoles pour s'investir dans des actions de citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle et d'accompagnement à la scolarité.

En 2013/2014, 62 enfants et leurs familles ont bénéficié de l'action d'accompagnement, dont 19 dans le 10^e arrondissement.

Les élèves et leurs familles sont accompagnées à la lecture à raison de deux heures par semaine, et ce, tout au long de l'année scolaire. Cette action est gratuite pour les familles. Chaque bénévole vient chercher un enfant à la sortie de l'école un jour par semaine et le binôme passe deux heures à lire, soit au domicile soit à la bibliothèque.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (4.000 euros) à 2 associations de jeunesse (10e).

Projet de délibération : 2014 DJS 272

Rapporteur : Paul BEAUSILLON

M. BEAUSILLON indique que les deux associations visées par cette délibération interviennent dans les quartiers politiques du 10^e arrondissement, pour un public de 13 à 30 ans.

- Musiques et cultures digitales : 3 000 €, pour son action « Lucky 13 » de mars à juillet 2014.

L'association a proposé un atelier sur les nouvelles technologies à l'intention de 20 adolescents du quartier de la Grange-aux-Belles. Les ateliers visaient à faire découvrir les nouvelles technologies par le biais d'activités créatives, collectives et ludiques ; l'objectif final étant la création d'objets à détourner (interactifs, objets en bois, objets connectés) en s'appuyant sur les possibilités de la fabrication numérique. Les adolescents ont ainsi pratiqué diverses activités comme la gravure laser, l'appréhension de logiciels innovants ou l'impression 3D.

- Paris des faubourgs : 1 000 €, pour son action « Prévention jeunesse dans l'espace public et citoyenneté ».

Cette action vise à proposer des activités aux jeunes, de 11 à 17 ans, au sein de la structure et sur l'espace public hors de ses murs.

L'accueil des jeunes est le fil conducteur de l'activité. Les jeunes se réunissent une fois par semaine (le mercredi après-midi) et préparent toutes sortes de projets d'animation pour les vacances.

En outre, de nombreux projets intergénérationnels ont été mis en œuvre : repas de quartier, bénévolats, sorties culturelles et familiales.

Mme CERDAN remarque que l'association Musiques et cultures digitales dispose de ressources propres pour un montant de 126 400 €, soit 56 % du budget. C'est sans doute la marque que certaines associations sont capables d'obtenir des moyens autres que par le biais des subventions publiques, ce qui est une très bonne chose.

Concernant l'association Paris des faubourgs, Mme CERDAN, outre le fait que cette association touche plusieurs subventions, estime la fiche descriptive des actions un peu « évasive » : activités pour préparer les vacances, fêtes de quartier, sorties culturelles. Mme CERDAN suggère d'élaborer un formulaire qui permettra un descriptif plus précis des actions menées.

M. FÉRAUD n'entend pas ajouter des demandes de fiches descriptives à tous les formulaires déjà demandés par les différentes collectivités aux associations ; a fortiori pour de si petits montants et d'autant qu'une association comme le centre social Paris des faubourgs est bien connue de tous. C'est pourquoi M. FÉRAUD propose à Mme CERDAN d'éventuellement contacter directement cette association pour obtenir plus de précisions sur leurs actions.

Mme CERDAN convient du caractère limité du montant de la subvention, mais s'inquiète davantage de possibles cumuls.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Délibération-cadre sur l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux.

Projet de délibération : 2014 DJS 324

Rapporteur : Paul BEAUSILLON

M. BEAUSILLON indique que cette délibération répond à l'engagement d'Anne Hidalgo, à savoir l'ouverture des créneaux sportifs en soirée. Cet engagement est parti du constat de la forte augmentation de la pratique sportive à Paris lors ces dernières années. Il s'agit donc d'accroître cette offre sportive, avec les contraintes connues à Paris.

Compte tenu de la réalité du foncier parisien et de la faible disponibilité de surfaces et d'espaces, la municipalité a l'obligation de trouver les solutions alternatives.

Les 400 équipements actuellement gérés par la ville, ouverts pour la plupart de 8 h à 22 h 30 en semaine et de 8 h à 18 h le dimanche, ne permettent pas d'absorber toute la demande de sports, et notamment la demande issue des plus de 2 000 associations sportives parisiennes qui demandent des créneaux chaque année.

Ce projet vise à permettre aux associations de pratiquer leurs activités sportives jusqu'à minuit en semaine, en gérant directement les équipements et sans accroître l'amplitude de travail des agents de la Ville de Paris.

Le dispositif sera mis en œuvre en deux temps. Une première phase de test débutera après les vacances de la Toussaint. Lors de cette phase, une quinzaine d'associations volontaires expérimentera les ouvertures en nocturnes. La seconde phase se fera avec plus d'associations et débutera l'an prochain, en cas de succès dispositifs.

Le projet a été élaboré en concertation avec les organisations syndicales depuis le mois d'avril. Des réunions de préparation se sont tenues avec les agents de maîtrise et les chefs d'établissement (qui avaient des inquiétudes légitimes sur la mise en place du dispositif), ainsi que les chefs de secteurs de la DJS.

Ce dispositif assez novateur se caractérise notamment par la prise en compte des rythmes de travail décalés des agents de la Ville de Paris. Il garantit le même niveau de sécurité, dans les équipements et pour les usagers, que pendant les heures d'ouverture actuellement connues.

Les équipements choisis l'ont délibérément été pour leur simplicité d'utilisation. Ils ne sont ni adossés à d'autres équipements publics ni ne combinent plusieurs équipements sportifs complexes.

Toutes les associations reconnues pour cette période de test sont unanimement pour leur grande solidité et leur grande expérience dans la vie sportive parisienne. Toutes ont la taille critique suffisante pour encadrer les usagers pendant les périodes de pratiques sportives.

Il est prévu de signer avec chaque association une convention de mise à disposition des locaux non gardiennés. Dans le cadre de ces conventions, les associations recevront une formation spécifique sur l'équipement ; sachant que toutes ces associations, qui utilisent ces équipements depuis longtemps, en ont déjà une connaissance approfondie.

Ces conventions permettent aussi de désigner les responsables de sécurité au sein des associations, mais encore les conditions dans lesquelles seront remises des clés, les conditions d'usage d'occupation, ainsi que la liste des numéros d'astreinte et d'urgence.

Toute association qui manquerait à ces obligations serait exclue du dispositif. En tout état de cause, un bilan sera dressé à partir de février 2015 pour tirer les premiers enseignements de cette période de test. Les critères d'évaluation seront : la bonne fréquentation des créneaux, le développement du projet sportif de l'association sursautant sur ce temps spécifique, ainsi que les différentes difficultés qui pourraient potentiellement émerger.

La philosophie qui guide cette expérimentation est de tout faire pour que la sécurité soit assurée, pour que les associations puissent mettre en œuvre un projet sportif cohérent sur ce nouveau temps ; puis d'envisager la généralisation dans un second temps.

M. FÉRAUD ajoute qu'aucun établissement sportif du 10^e arrondissement ne participera à l'expérimentation.

M. RAIFAUD estime l'initiative de cette expérimentation de « bon augure ». Dans un arrondissement comme le 10^e, la question de l'optimisation des équipements par l'extension des horaires, mais aussi de leur mutualisation, sera sans doute l'une des réponses les plus utiles et accessibles à la pénurie d'espaces disponibles, notamment pour les associations.

EELV se déclare donc favorable à cette délibération, mais encore à l'extension de ce type de réflexion à la possible ouverture d'autres équipements publics suivant des modèles de convention qui devront à la fois responsabiliser les usagers occasionnels et tenir compte des usagers quotidiens de ces lieux (enseignants, animateurs, gardiens).

EELV est convaincu de la possibilité d'aboutir à des accords, à condition que chacun comprenne l'intérêt de ces pratiques de partage. Cet intérêt mutuel ne peut émerger que

d'une réflexion en commun à engager entre les usagers quotidiens des équipements publics et des usagers plus occasionnels, dialogue qu'EELV appelle de ses vœux.

M. BASSINO, au nom des élus du groupe communiste, émet un certain nombre de réserves sur cette délibération.

Cette délibération n'arrive pas dans un contexte neutre, mais au moment de la remise en cause du caractère exceptionnel du travail de nuit et du travail dominical. Par ce biais, le MEDEF rêve de transformer Paris en une immense zone touristique, les salariés pourraient travailler jour et nuit, puis le dimanche, sans aucune compensation.

Cette délibération arrive également dans le contexte du conflit, entre la ville et les agents, au sujet des équipements sportifs ; les agents ne trouvant pas de juste compensation à leur travail dominical. La résolution de ce conflit par le haut répondrait bien plus aux besoins des Parisiens et de Parisiennes que l'extension des horaires des équipements sportifs après 22 heures. À l'inverse, cette délibération risque justement de remettre de l'huile sur le feu dans ce conflit.

Pour les élus communistes, ce désengagement de la ville dans la gestion des équipements sportifs pose plusieurs problèmes, à commencer par un problème de sécurité. Il revient à transférer aux associations occupant les lieux la responsabilité de chefs d'établissements, c'est-à-dire transférer la responsabilité de la fermeture des locaux et de l'encadrement pour d'éventuelles évacuations d'urgences. Les responsabilités et les prises de risque demandées aux associations ne correspondent pas à leurs prérogatives.

Il y aurait donc un certain nombre de conséquences pratiques, en termes de risques.

Sans présence d'agents, il n'y a personne à l'accueil pour contrôler les entrées et les sorties. L'expérimentation prévoit un horaire maximal d'une heure du matin, mais sans présence d'agents et pose la question du contrôle de cet horaire. À cela s'ajoute un risque accru de dégradation et/ou de mauvaise utilisation des infrastructures.

Au demeurant, ce type de problèmes a déjà été observé chez d'autres villes (en Petite Couronne) ayant fait ces expérimentations et qui sont aujourd'hui revenues en arrière. Des établissements privés ayant tenté de telles expérimentations sont également revenus en arrière. Le groupe communiste demande si ces expériences ont été analysées et le cas échéant, quels retours d'expérience la mairie a retirés.

L'autre problème d'importance est celui de la reconnaissance du travail des agents. Les représentants du personnel des agents de la ville concernée sont fermement opposés à cette mesure. La délibération précise qu'une phase de concertation préalable a été suivie de la consultation des personnels dans le cadre des comités techniques paritaires, au début du mois d'octobre, sauf que ce comité aura lieu le 10 octobre. Il est donc incroyable de décider de voter une mesure et de se féliciter de la concertation avec les agents, alors que celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Le groupe communiste ne comprend donc pas la précipitation à mettre en place cette expérimentation, sans avoir entendu les agents et sans avoir d'éléments concernant les expériences similaires dans les autres villes.

Cette délibération pose de vraies questions sur la reconnaissance du travail des agents de la DGS, privés de leurs prérogatives dans le cadre de leur mission de service public. Établir un tel précédent est un véritable risque de privatisation de l'activité aujourd'hui assurée par ses agents. Les agents ont des inquiétudes légitimes qui doivent être entendues.

Pour permettre une meilleure pratique sportive, le groupe communiste suggère, à la place :

- la poursuite d'investissements pour la création de nouveaux équipements sportifs ;
- la discussion avec les agents pour voir s'il est possible d'étendre exceptionnellement les horaires ;
- le développement de l'utilisation des installations sportives déjà existantes ;
- l'amélioration de la culture du partage par la collaboration entre les clubs et les associations pour l'utilisation des mêmes installations.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe communiste voteront contre cette délibération.

Mme PAWLIK estime pour sa part que cette expérimentation, consistant à l'ouverture de nouveaux créneaux horaires pour la pratique sportive des clubs et associations, est plutôt une bonne nouvelle. Il s'agissait d'ailleurs une proposition phare du programme de campagne de Nathalie Kosciusko-Morizet, dans le cadre de ce qui avait été appelé la « révolution des horaires ».

Le groupe UMP a toutefois quelques raisons de ne pas se réjouir totalement de cette délibération. D'abord, cette délibération ne concerne que 17 équipements sportifs et l'expérimentation exclut par ailleurs de nombreux types d'équipements (ex. les piscines).

Ensuite, cette ouverture supplémentaire des équipements sera assurée par une association par équipement. Le fait que ces associations soient seules en charge de ces créneaux pose la question du traitement des usagers. Mme PAWLIK demande par exemple si les usagers devront adhérer à l'association pour accéder aux équipements.

Enfin, cette délibération dite « cadre » reste pour le moins mystérieuse sur les 17 équipements concernés, non précisés dans la délibération ; pas plus que les 17 associations retenues par ailleurs.

C'est pourquoi le groupe UMP conditionnera son vote favorable à la teneur de la réponse aux questions qui suivent.

Mme PAWLIK souhaite d'abord savoir pour quelle raison aucune des associations du 10^e arrondissement n'a souhaité participer à cette expérimentation.

Par ailleurs, Mme PAWLIK demande de plus amples précisions sur les plus amples conditions d'accès à l'équipement par les usagers.

Aussi, Mme PAWLIK s'enquiert du type des associations qui assumeront l'ouverture, au-delà du caractère « solide » qui leur a été prêté, sans plus de précision.

Enfin, Mme PAWLIK demande confirmation que les conventions qui seront passées avec ces associations sont bien soumises au vote du conseil d'arrondissement, puis du conseil de Paris.

M. FÉRAUD confirme que le 10^e arrondissement ne participera pas à l'expérimentation, mais prendra part au dispositif s'il est étendu à tous les arrondissements.

M. BEAUSILLON, en réponse à M. RAIFAUD, relève qu'un parallèle peut être fait avec les équipements sportifs des établissements scolaires. Un vœu avait été voté dans ce sens avant l'été. Cela impliquerait la prise en compte d'un certain nombre de facteurs, comme l'existence d'entrées autonomes de ces équipements, ou la question de la responsabilité du directeur de l'école.

Actuellement, l'adjoint aux Sports du maire de Paris fait le recensement de tous ces équipements sportifs, notamment dans les collèges. Tous les arrondissements sont en train de remonter ces informations pour essayer de travailler un peu plus en amont de cette proposition.

Sur la question du travail dominical, M. BEAUSILLON estime qu'il n'y a pas remise en question, mais plutôt l'inverse. Il s'agit de conjuguer deux impératifs : le besoin d'un renouvellement de la politique sportive qui se traduirait par une augmentation de l'offre sportive (et qui correspond à une demande des Parisiens), la nécessité de préserver le rythme de travail des agents de la ville (qui n'ont pas à travailler excessivement tard le soir ou le week-end). La délibération proposée tente donc de concilier ces deux impératifs.

La municipalité a tout à fait connaissance de la réalité voulant que de nombreux agents de la Ville de Paris n'habitent pas à Paris et parfois pas en Île-de-France. Ces contraintes sont prises en compte, d'où la volonté de ne pas augmenter l'amplitude de travail (amplitude déjà assez élevée).

De la même manière, M. BEAUSILLON estime que la comparaison avec l'ouverture des magasins en soirée ou le dimanche ne lui semble pas pertinente. En l'occurrence, la démarche n'est pas commerciale, mais vise simplement à permettre aux Parisiens d'utiliser davantage de temps libre pour du loisir.

Concernant la sécurité, M. BEAUSILLON convient que la question se pose du rôle du chef d'établissement. L'association n'a pas vocation à le remplacer totalement, mais simplement à assumer certaines de ses fonctions : prendre les premières mesures de sécurité en cas d'incendie, assurer l'évacuation jusqu'à la voie publique, diriger les secours (d'où la nécessité de connaissance accrue des équipements par les associations).

Ces expérimentations ont bel et bien fonctionné dans d'autres villes, souvent plus petites, mais pas seulement. M. BEAUSILLON insiste sur le fait qu'il s'agit d'une expérimentation dont on n'est pas certain à ce jour qu'elle fonctionnera.

Enfin, sur la concertation avec les agents, M. BEAUSILLON rappelle que certaines réunions ont été boycottées par les organismes sont syndicales, ce qui est leur droit le plus strict. Des réunions se sont tout de même tenues : les 3 juin, 3 juillet, 24 septembre, 3 octobre (boycottée) 13 octobre (à venir). S'il est toujours possible de dire que la concertation n'est pas suffisante, M. BEAUSILLON montre par ces éléments qu'elle a tout de même eu lieu.

En réponse à Mme PAWLIK, sur les raisons pour lesquelles l'intégralité de tous les équipements n'a pas été mise à disposition (ex. les piscines). M. BEAUSILLON explique que, dans le cadre de cette expérimentation, la municipalité souhaite mettre à disposition des équipements les plus simples dans un premier temps. Or une piscine est un établissement très complexe à entretenir. C'est pourquoi l'expérimentation n'a pas été immédiatement lancée sur ce type d'équipement.

De plus, il faudra être effectivement membre d'une association pour accéder aux équipements, comme c'est le cas actuellement sur les équipements sportifs.

Enfin, **M. BEAUSILLON** communiquera à Mme PAWLIK, en fin de conseil, la liste des 17 associations.

M. BASSINO souligne que le groupe communiste n'est aucunement opposé à ce que la municipalité tente de répondre à l'offre sportive, d'où les propositions formulées pour tenter de l'améliorer.

Concernant le parallèle fait avec le travail de nuit, M. BASSINO défend une vision globale sur la manière d'organiser la société : une société éveillée tout au long de la nuit ou une société avec moins de travail, pour que chacun puisse mieux organiser sa vie.

Surtout, bien que les conventions soient passées avec les présidents d'associations, les associations comprennent parfois des salariés. Ces salariés, qui certes ne sont pas des agents de la ville, travailleront donc de nuit et le dimanche en soirée, et ce, du fait de cette délibération.

Sur les expériences des autres villes, M. BASSINO en appelait surtout à s'intéresser aux retours d'expérience des villes qui ont renoncé.

Enfin, sur la consultation des agents, M. BASSINO relève que cette délibération ne soit pas passée préalablement devant l'organe important qu'est le CTP. Aussi n'existe-t-il aucun résultat de la consultation évoquée par Monsieur Beausillon.

Mme PAWLIK a pris note que des propos de M. BEAUSILLON qui a dit ne pas souhaiter l'ouverture dominicale des commerces et s'en étonne, car elle avait cru comprendre que la majorité faisait quelques « pas en avant » sur la question de l'ouverture dominicale. Les élus du 10^e semblent ainsi se désolidariser de leur majorité.

De plus, Mme PAWLIK déplore que perdure encore le malaise des agents en charge des équipements sportifs, malaise réel qui avait fait l'objet d'un vœu à un précédent conseil d'arrondissement.

M. FÉRAUD partage en tous points les propos de M. Beausillon.

D'abord, il n'est pas certain que l'expérimentation fonctionnera. Si tel n'est pas le cas, elle ne sera pas généralisée. La demande existe assurément. Il s'agit de concilier le souhait des usagers (sur lequel la municipalité n'a pas d'a priori négatif) avec le respect des conditions et des horaires de travail. Si cela n'est pas envisageable pour les piscines, une expérimentation sur les gymnases mérite d'être tentée.

Enfin, M. FÉRAUD fait observer à Madame PAWLIK que la majorité n'est pas unanime sur la question du travail dominical, et même au sein du Parti socialiste. Ceci dit la municipalité n'a aucune difficulté à faire la différence entre les activités marchandes et les services publics indispensables.

La majorité n'a assurément pas la même vision que l'opposition sur les activités culturelles, sportives, spirituelles et familiales, ce qu'elle assume sans difficulté. Si le souhait de la droite venait à se réaliser, soit une ouverture dominicale du commerce et 24/24h, M. FÉRAUD craint que les habitants aient quelques mots à redire sur leur tranquillité dans ces conditions.

La majorité de l'arrondissement est unanimement contre la généralisation du travail dominical.

La délibération est adoptée.

3 contre.

Objet : Place de la République - Résiliation à l'amiable du marché n° 20121390007630.

Projet de délibération : 2014 DLH 1156

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON explique que l'opération OPAH 2D2E, lancée en 2012, vise à une amélioration de l'habitat, au développement durable et à l'économie d'énergie.

Il s'agit d'une opération expérimentale testée sur une zone située autour de la place de la République : sur les 3^e, 10^e et 11^e arrondissements.

L'objectif est de développer un savoir-faire en matière d'économie d'énergie, de réhabilitation, d'amélioration thermique et environnementale des habitations des immeubles ; en particulier des immeubles privés des copropriétés.

La ville avait passé deux marchés dans cette optique :

- un marché sur la conduite de l'opération (animation auprès des copropriétés volontaires, aide au diagnostic, conseils architecturaux), qui a été remporté par le Pact de Paris.
- un marché lié à la communication, pour faire la promotion de ce dispositif.

Il est proposé de résilier le second marché de manière anticipée. Ce marché était contracté avec la société La suite dans les idées. Pour cause, l'essentiel du travail de communication

s'est concentré sur le début de période et ne semble plus indispensable à ce stade, en raison notamment du succès de l'opération. De nombreux immeubles ont effectivement répondu à l'appel d'offres dans la première phase.

Cette résiliation doit permettre d'économiser environ 100 000 €.

Mme PAWLIK prend acte que la résiliation de ce marché concerne le lot n° 1 dont la mise en œuvre s'est avérée plus rapide que prévu, ce qui explique cette résiliation anticipée.

En revanche, le groupe UMP s'interroge sur la durée initiale de réalisation du lot n° 1, qui avait été fixée à quatre ans.

Cette résiliation n'est pas sans conséquence, puisqu'elle entraîne une dépense supplémentaire de 16 000 €, à la charge de la ville de Paris.

C'est aussi la preuve que le marché n'a pas été bien ciblé.

Sur le lot n° 2, Mme PAWLIK aimerait savoir quelles garanties seront données pour la poursuite de l'opération, afin que cela ne se reproduise pas.

M. SIMONDON explique que ce dispositif avait été conçu comme expérimentation et convient qu'il a peut-être été mal calibré (sur un délai de quatre ans). À l'époque, aucun membre de l'opposition n'a eu la sagesse d'indiquer que ce délai était excessif pour le lot n° 1 du marché.

Par ailleurs, le lot d'animation auprès des copropriétés continue jusqu'à la fin de l'opération. Les contacts avec les copropriétés sont quotidiens : avec celles déjà sélectionnées dans le cadre de la première phase (et qui ont un projet de réhabilitation), celles qui sont en train de mettre au point un dossier de candidature dans la seconde phase. Aussi, des ateliers s'organisent mensuellement en mairie du 3^e sur des thèmes importants : cours intérieures, végétalisation, surélévation, agriculture urbaine.

Mme PAWLIK ne se satisfait pas de cette réponse, au point que le groupe UMP s'abstiendra sur cette délibération.

M. FÉRAUD explique que cette résiliation a pour but de ne pas générer une dépense qui s'avère aujourd'hui inutile pour la suite, ce dont le prestataire a lui-même convenu. Dans la conduite de ses actions, la municipalité se doit d'être vigilante sur des dépenses auprès de prestataires dont elle pourrait se passer. Il y a certainement des sources d'économies à réaliser dans ce domaine.

Mais il comprend l'abstention de l'opposition, qui n'est pas maître d'œuvre de la conduite de l'opération.

Objet : Médiathèque, square Alban Satragne (10e), avenant 4 au marché de maîtrise d'œuvre
Projet de délibération : 2014 DPA 1032
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que le suivi de travaux peut toujours faire surgir des impondérables, surtout dans des travaux aussi importants que ceux de la médiathèque Françoise Sagan.

En l'occurrence, il s'agit de rétablir des travaux effectués qui n'avaient pas été prévus. En octobre 2012, suite à des travaux de piochement des enduits sur les façades intérieures du bâtiment, l'entreprise a constaté la présence de plomb en teneur supérieure aux indications du rapport de diagnostic initial.

Ces teneurs non admissibles pour le personnel ont nécessité la condamnation du bâtiment dans l'attente de nouvelles mesures, ce qui explique une partie du retard pris l'an dernier. Des taux de pollution supérieurs à ceux constatés par le rapport de diagnostic initial ont été confirmés par un diagnostic complémentaire en fin 2012.

Une étude comparative entre un déplombage complet, immobilisant les travaux et un déplombage partiel avec gestion des travaux en présence de plomb ont été menés. Après avis de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et après analyse de la maîtrise d'œuvre, il est apparu que la solution de déplombage complet était plus économique à la fois en délais et en coûts. C'est donc la solution retenue.

Cela a nécessité une rémunération complémentaire de la maîtrise d'œuvre, soit 32 143 € TTC.

En outre, suite au déplombage, l'état des murs s'est avéré dégradé sur les ailes nord et sud du bâtiment ne permettant pas de garantir le respect du cahier des charges du plan climat. Plusieurs solutions ont été envisagées par la maîtrise d'œuvre pour assurer l'étanchéité à l'air du bâtiment.

Après analyse de la maîtrise d'œuvre, le choix s'est porté sur de la projection d'enduit plâtreux, plus économe, plus sûr et plus adapté aux surfaces irrégulières que les autres traitements. Les valeurs de perméabilité mesurées à l'issue de ces travaux, sur un plateau-témoin, se sont révélées conformes aux calculs thermiques réalisés et validant la solution retenue.

L'ensemble de ces travaux de reprise d'étanchéité justifie la rémunération complémentaire du maître d'œuvre, soit 3 427 € TTC.

Les deux surcoûts aboutissent à une rémunération complémentaire de 35 571 € en valeur janvier 2010.

Mme PAWLIK forme la demande, dès lors qu'une délibération relative à un avenant est soumise au vote du conseil d'arrondissement, de pouvoir avoir un tableau récapitulatif (en valeur et en pourcentage) de l'ensemble des avenants qui ont déjà été passés. Il importe de voir quelle est la globalité des avenants adoptés sur un marché, comme le pratique la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. ALGRAIN indique que les avenants en question sont notifiés dans le projet de délibération et la somme des avenants est aussi précisée. La somme totale de ces avenants s'élève à 106 975,25 € TTC, ce qui correspond un pourcentage de 0,55 % de la globalité du marché. Il eut peut-être été plus simple d'insérer ces données sous forme de tableaux.

M. FÉRAUD reconnaît que la présentation de ces données n'est pas simple à première vue.

À partir de ce vote, Olga Trostiansky donne pouvoir à Sybille Fasso.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (119.000 euros) et conventions avec quatre recycleries.

Projet de délibération : 2014 DPE 1057

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA indique que cette subvention se place dans la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et la régie de quartier du 10^e arrondissement, La Maison du Canal, pour soutenir ses activités de recyclerie à hauteur de 14 000 € pour l'année à venir.

Pour rappel, les missions d'une recyclerie sont d'assurer la collecte d'objets, leur réparation et leur valorisation tout en développant des actions de sensibilisation à la réduction, au réemploi et recyclage des déchets.

Plusieurs activités de la régie assurent ses missions. En premier lieu, la librairie solidaire du 30 rue d'Hauteville qui, en 2013, a permis aux habitants de déposer 4,3 t et 6,5 t depuis le début 2014. Ses livres ont été revendus, donnés ou recyclés.

La deuxième activité concernée est celle de la recyclerie textile Cetera, dont la boutique a ouvert en mai au 48, rue du faubourg Poissonnière. Sur les deux dernières années, cette recyclerie a permis de collecter 22 tonnes de textiles (linges et chaussures), et ce, grâce au travail de quatre salariés, dont trois en insertion.

Ces activités s'inscrivent également dans la démarche de la régie de quartier, qui est une démarche de développement de lien social et d'activités génératrices de revenus permettant la création d'emplois d'insertion.

Par ailleurs, la recyclerie et la Maison du Canal contribuent activement au développement d'un réseau local d'acteurs des acteurs du réemploi et à des opérations de sensibilisation sur la prévention des déchets, comme lors du Rallye du canal (début septembre) ou du Village de la prévention des déchets (prévu en novembre).

Il est important de soutenir ces acteurs locaux qui sont des leviers importants de changement des comportements, car ils agissent au plus près des habitants et sont susceptibles d'expérimenter des solutions adaptées aux spécificités du territoire. Aujourd'hui, encore 15 kilos de textiles et accessoires, par an et par habitant, sont jetés chaque année.

La convention soumise au vote du conseil d'arrondissement propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € aux activités de recyclerie de la régie de quartier pour une durée d'un an à compter de son adoption, afin de développer ses missions de sensibilisation, de collecte et de valorisation des déchets.

Mme PAWLIK relève que, dans l'annexe n° 1, le total des charges de la Maison du Canal s'élève à 867 000 €, dont 644 000 € de salaires et charges. Ce montant, communiqué sans précision des ETP correspondants, paraît extrêmement élevé pour ce type de structure.

M. FÉRAUD demandera ces précisions à la régie de quartier en vue de répondre prochainement sur ce point à Mme PAWLIK.

Mme FAJGELES, en tant qu'élu en charge de la propreté, ne peut que soutenir cette délibération et s'inscrire dans les propos de Léa Vasa. Le magasin Cetera inaugure une manière de travailler un peu ludique (catalogue, défilés de mode) pour sensibiliser à la réduction et au recyclage des déchets.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (400 euros) et convention avec l'Association Le Mystère Bouffe dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 10^{ème} arrondissement.

Projet de délibération : 2014 DPP 1031

Rapporteure : Stéphane BRIBARD

M. BRIBARD rappelle que le dispositif Ville Vie Vacances permet chaque année à des jeunes, en particulier issu des quartiers politique de la ville, de bénéficier de dispositif permettant d'avoir des activités sportives, culturelles, artistiques pendant les périodes de vacances.

La subvention proposée concerne une activité théâtrale ayant eu lieu cet été sur la place du Buisson-Saint-Louis, avec de jeunes de 11 à 13 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Travaux de consolidation de sols sur les sites et ouvrages de la Ville de Paris.

Projet de délibération : 2014 DVD 1091

Rapporteure : Élise FAJGELES

Mme FAJGELES précise que ce marché se scinde en deux lots ; l'arrondissement est concerné par le lot nord (Paris Rive droite).

Le marché pour le lot nord (marché à bons de commande) est passé pour un montant minimal de 2 M€ HT et de 8 M€ HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vœu sur le marché Saint-Quentin UMP Mme PAWLIK

Le marché Saint-Quentin est un lieu économique très fréquenté du 10^e arrondissement. Son emplacement en fait aussi un lieu stratégique en matière d'attractivité économique, eu égard notamment à sa proximité d'avec les gares du Nord et l'Est.

À l'instar de nombreux quartiers de l'arrondissement, le marché est malheureusement touché par une insécurité croissante, puisque depuis quelques mois, des commerçants et des habitués du marché déplorent de nombreuses incivilités, des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, ainsi que des vols à la tire. La mendicité agressive s'est également installée devant le marché et gagne de plus en plus son intérieur.

Les commerçants sont bien évidemment très agacés par cette situation, mais aussi particulièrement inquiets. Agacés, car ils se trouvent à devoir eux-mêmes « faire la police » à l'intérieur du marché, ce qui n'est évidemment pas leur rôle et qui se trouve être préjudiciable à leur activité économique.

Ce vœu consiste à mettre en place des mesures qui permettront de lutter contre ces incivilités et ces différents phénomènes croissants, notamment de renforcer la présence des agents de la DPP aux alentours et à l'intérieur du marché pendant les heures d'ouverture dans un objectif de prévention et de dissuasion.

Mme DUVERLY confirme avoir reçu quelques retours de la part du gestionnaire du marché, qui a parlé de l'intrusion de quelques clochards qui stationnent sur la rue de Chabrol. Bien que ce ne soit pas agréable, ils ne sont pas non plus très méchants. De temps à autre, ils cherchent à se faire enfermer au sein du marché pour dormir au chaud. Il a été demandé à la DPP de faire des rondes à certaines heures ciblées. Simplement, Mme DUVERLY indique qu'en juillet et en août, les commerçants qu'elle avait rencontrés ne s'étaient pas plaints de ce problème.

Mme PAWLIK s'étonne de cette dernière remarque et fait mention d'un courrier adressé à Mme DUVERLY par le conseil de marché.

Mme PAWLIK souhaite également connaître les directives précises qui ont été données à la DPP.

Enfin, Mme PAWLIK objecte pour sa part que le contact avec ces personnes peut ne pas être agréable du tout. C'est pourquoi l'opposition demande que soient prises des mesures.

M. FÉRAUD confirme avoir reçu la lettre du conseil de marché dans la semaine précédant ce conseil d'arrondissement. Il y est évoqué des problèmes de petites incivilités et de petite délinquance, soit des questions récurrentes qu'il faut pouvoir juguler dans et autour du marché Saint-Quentin.

La mairie a donc demandé la plus grande vigilance au commissariat et à la DPP, notamment de faire des passages réguliers dans le marché (la DPP n'ayant pas compétence pour intervenir sur la voie publique) ; et éventuellement évincer des sans-abris lorsqu'ils posent trop de problèmes, notamment dus à la consommation d'alcool. La DPP a commencé à agir la semaine dernière et devrait agir dans le temps pour éviter la fixation de problèmes d'incivilités ou de petite délinquance au marché Saint-Quentin.

En outre, M. FÉRAUD estime que les questions d'incivilité et d'insécurité ne se gèrent pas par vœu.

La majorité votera contre le vœu.

Mme PAWLIK ne comprend pas ce principe selon lequel les questions d'incivilité et d'insécurité ne peuvent pas être votées dans un vœu, car ce sont tout de même deux sujets majeurs de préoccupation de l'arrondissement. Cet empêchement limiterait grandement la portée des vœux.

M. FÉRAUD ne commentera pas la façon de s'opposer de l'opposition. La majorité n'abondera pas dans le sens de ce vœu, d'autant qu'il existe des problèmes d'insécurité bien plus graves que les incivilités tout à fait maîtrisables du marché Saint-Quentin.

Le vœu est rejeté.

Pour : 3

Vœu UMP concernant la propreté - Mme PAWLIK

Depuis le début du mandat, le sujet de la propreté n'a pas régulièrement été abordé, alors même qu'il doit être prioritaire de l'action de la municipalité. La propreté est probablement, avec la sécurité, le premier sujet de préoccupation des habitants du 10^e arrondissement.

Les riverains de l'arrondissement ne sont pas satisfaits de la propreté dans le 10^e. Jusqu'à aujourd'hui, ils ont fait part de leur inquiétude avec une relative modération, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut dire que Bertrand Delanoë lui-même a reconnu, après la fin de son mandat, que la situation était loin d'être satisfaisante en termes de propreté et qu'il s'agissait probablement d'un des regrets de son action à la Ville de Paris.

Dans le 10^e, une pétition, lancée par un certain Jean Amar, a reçu plus de 700 signatures en cinq semaines :

« Force est de constater que le 10^e et ses habitants souffrent des incivilités quotidiennes et répétées, qui transforment certains de ces quartiers (vivants, populaires et dynamiques) en déchetterie urbaine. La porte Saint-Denis, la rue du faubourg Saint-Denis et ses rues adjacentes en sont de beaux exemples.

D'aucuns diront : 'Nous ne plaignons pas. Il y a dix ans, le deal se faisait aux yeux de tous à la porte Saint-Denis'. Sans doute, mais ce n'est pas parce que c'était pire avant que l'on ne

doit pas vouloir que ce soit décent aujourd'hui. D'aucuns diront : "Si tu n'es pas content, va vivre ailleurs." Sans doute, mais j'aime encore espérer que l'on puisse vivre avec des enfants (ou sans, d'ailleurs) dans un quartier vivant, populaire et propre.

Madame la Maire, vous avez donné une feuille de route à votre adjoint chargé de la propreté en exigeant des résultats "visibles" d'ici à la fin de l'année 2014. Les habitants du 10^e souhaiteraient voir le plan d'action visant les zones mentionnées et qui nous semblent urgentes. »

Mme PAWLIK ajoute que les commentaires autour de cette pétition sont quasiment aussi nombreux que les signataires.

Charlotte : « *Je ne supporte plus le manque d'hygiène des gens fréquentant la rue et l'immobilisme des pouvoirs publics face à des comportements tolérés à la porte Saint-Denis, alors qu'ils sont inadmissibles dans d'autres arrondissements. Je ne paie pas les impôts pour que le 6^e arrondissement soit propre ».*

Aline : « *Je signe, parce que j'en ai assez des immondices retrouvées tous les matins devant notre port, après une nuit de beuverie. Je signe, parce que j'en ai assez de l'odeur d'urine persistante sur la rue de Metz, tellement imprégnée dans les murs que l'odeur est aujourd'hui présente dans l'école primaire du faubourg Saint-Denis. Je signe, parce que j'ai honte de mon quartier face à mes amis et ma famille qui viennent me rendre visite. Je signe, parce que j'en ai assez des incivilités. Je veux des actes, des faits, des résultats. Les élus ont cette mission, non ? »*

Sophie : « *Il y a tellement de raisons de signer cette pétition quand on habite un boulevard de Strasbourg bordé de jolis immeubles haussmanniens, mais dont les trottoirs sont encombrés d'objets qui n'ont rien à y faire, jonchés de débris de papiers gras, agrémentés de flaques suspectes et malodorantes, ou de mèches de cheveux qui s'enroulent autour des roues des poussettes et des caddies. Il y a aussi tellement de raisons de signer lorsqu'on a des enfants à amener à l'école du Faubourg Saint-Denis ».*

Pour **Mme PAWLIK**, la pétition et ces commentaires sont le reflet d'un malaise global.

La presse se fait elle-même l'écho de cette situation dans le 10^e arrondissement, puisque pas plus tard que samedi dernier, Le Parisien a consacré une demi-page à la situation du quartier du Faubourg-Saint-Denis.

En réponse, peu de choses ont été faites. Le 10 avril dernier, Anne Hidalgo annonçait la présentation d'un plan d'action pour améliorer la propreté. Or ce plan n'a pas encore été dévoilé, alors qu'il devrait figurer parmi les priorités de son début de mandat et ensuite parmi les grandes orientations de ce mandat.

En 2013, il a été constaté un taux d'absence de près de 10 % des agents des services de la propreté de la Ville de Paris, ce qui traduit évidemment un lourd malaise. Il convient donc de lutter de manière rapide et efficace contre cet absentéisme.

Ensuite, les dépôts sauvages (à côté des corbeilles de rues) demeurent nombreux, et ce malgré l'installation des nouvelles corbeilles de rues. Les sacs ne sont pas changés assez régulièrement. Il convient donc d'augmenter le nombre de corbeilles et la fréquence du renouvellement de leur sac.

Aussi, la multiplication des épanchements d'urines, particulièrement importante et problématique dans l'arrondissement, nécessiterait une augmentation du nombre de sanisettes et l'élargissement des horaires d'ouverture aujourd'hui aucunement appropriés.

Par ailleurs, le groupe UMP en appelle à la création de brigades vertes, lesquelles permettront de disposer de véritables prérogatives en matière de propreté. Pour cela, il conviendrait que les directions locales de la propreté soient déléguées aux maires d'arrondissement.

C'est pourquoi le groupe UMP forme le vœu de la mise en place d'un plan d'action rapide et efficace pour améliorer la propreté.

Mme PAWLIK s'inscrit enfin en faveur de la mise en place d'une tolérance zéro à l'égard des auteurs d'incivilités, ce qui semble parfaitement adapté à la situation du 10^e arrondissement. L'amélioration de la situation passe autant par des campagnes de sensibilisation que de répression contre les incivilités. Bien évidemment, les habitants et habitués du 10^e arrondissement devront aussi être responsabilisés dans leur comportement.

Mme FAJGELES, pour avoir lu attentivement l'ensemble des propositions du vœu de l'UMP, qualifie ce vœu de « caricature ». Le sujet de la propreté est pourtant trop sérieux pour souffrir de caricatures.

D'abord, le vœu laisse entendre que rien n'a été fait, alors qu'un vœu sur la propreté a justement été déposé par la majorité au dernier conseil. Il avait notamment été question du plan de propreté. L'équipe municipale est absolument consciente des problèmes importants de propreté que connaît l'arrondissement, notamment dus aux incivilités.

En outre, un certain nombre d'actions demandées dans ce vœu ont déjà été annoncées par Mao Peninou : sur la mécanisation, sur le programme de renouvellement des sanisettes, sur le renouvellement des corbeilles de rues (ou « réceptacles de propreté »), ou la création des brigades vertes (en cours de discussion avec les syndicats).

Mme FAJGELES informe par ailleurs qu'elle travaille actuellement à l'adaptation du plan de propreté rue par rue, ce qui suppose de recevoir un certain nombre de collectifs d'habitants.

Un certain nombre de verbalisations ont commencé, en coordination avec des agents de la DPP (Direction de la Protection et de la Prévention) et des agents de la propreté. Mme FAJGELES annonce une nouvelle opération qui aura lieu en fin octobre et dont elle tiendra le bilan à la disposition de l'opposition.

S'agissant des campagnes de sensibilisation, Mme FAJGELES souhaiterait travailler à des opérations de communication en coordination avec l'ensemble des conseils de quartier.

L'équipe municipale est régulièrement sur le terrain. Avant l'été, l'équipe a rencontré l'ensemble des ateliers de propreté du 10^e arrondissement pour discuter avec les agents. L'équipe municipale est en contact régulier avec les responsables d'ateliers et les agents. Il existe un plan pour lutter contre les risques psychosociaux de tous les agents de la Ville de Paris et notamment les agents de la direction de la Propreté.

Mme FAJGELES demande à voter contre ce vœu, essentiellement parce qu'il reproche à l'équipe municipale de ne pas agir alors même que des actions sont déjà en cours, voire déjà réalisées.

M. FÉRAUD abonde dans ce sens. Ce vœu n'est pas d'une grande utilité eu égard aux actions entreprises.

M. FÉRAUD a répondu de manière positive à la pétition, dont il trouve les termes mesurés et appropriés.

En termes de propreté, l'arrondissement devra effectivement passer un cap. Cela suppose que le plan de propreté annoncé par Anne Hidalgo soit mis en œuvre dans la mandature et que le 10^e arrondissement en soit particulièrement bénéficiaire.

Le 10^e souffre d'un manque d'agents de propreté par rapport à la fréquentation de l'arrondissement. Faire ce constat demande aussi une certaine cohérence politique. L'opposition ne peut pas, dans le même temps, se plaindre du manque d'agents de propreté et reprocher à la majorité le trop grand nombre de fonctionnaires. Il faut choisir et c'est ce que la majorité a fait. S'il faut maîtriser le nombre de fonctionnaires de la Ville de Paris, il ne faut pas qu'il y ait moins de fonctionnaires, mais plutôt davantage à la Propreté de Paris.

Aussi M. FÉRAUD rappelle-t-il les efforts déjà réalisés dans le quartier La Chapelle ou le parvis de la Gare du Nord.

À noter encore que le non-respect de l'espace public, en termes de propreté, peut s'illustrer de plusieurs manières différentes. Le 10^e est à la fois un arrondissement populaire, vivant, très fréquenté et festif, c'est-à-dire qu'il cumule beaucoup de sources différentes de non-respect de l'espace public. Le faubourg Saint-Denis cumule justement l'ensemble des sources de malpropreté et se trouve particulièrement concerné. C'est pourquoi M. FÉRAUD souhaite que l'arrondissement bénéficie en priorité des brigades vertes.

En outre, il peut arriver que des problèmes ponctuels aient des conséquences importantes pour les habitants. (ex. épanchements d'urines sur le côté de l'école du faubourg Saint-Denis). L'équipe municipale est en train d'agir, notamment par l'enlèvement du mobilier urbain qui crée cet effet de recoin.

Mme PAWLIK, en réponse à Mme FAJGELES, récuse le terme de « caricature » utilisé pour résumer le vœu de l'opposition. Pour rappel, le plan-propreté présenté dans ce vœu correspond au programme de campagne municipale de Nathalie Kosciusko-Morizet ; programme qui a été présenté avant celui de Mme Hidalgo, laquelle ayant repris l'ensemble des propositions formulées par l'UMP.

Aussi faut-il déplorer l'imprécision générale de la réponse de Mme FAJGELES. Aucun calendrier n'est fourni sur le plan de propreté, annoncé en avril par Anne Hidalgo (soit six mois après). Donc, les habitants du 10^e attendent aujourd'hui des actions concrètes, plus qu'un « teasing » sur les actions à venir.

Si la concertation engagée avec les conseils de quartier est une bonne chose (concertation à laquelle participera Mme PAWLIK), elle aurait dû être une priorité lors de la prise de fonction. Or la concertation ne commence que six mois après la prise de mandat, d'autant que l'équipe municipale est en place depuis maintenant six ans. Il serait donc appréciable de ne pas avoir à attendre de six années supplémentaires pour que la municipalité avance concrètement sur le sujet de la propreté.

Mme PAWLIK ne peut en aucun cas se satisfaire de la réponse de Mme FAJGELES. Le sujet de la propreté requiert des résultats rapides, pour montrer qu'une dynamique est enclenchée. Si une telle dynamique n'est pas enclenchée, il ne faut pas non plus attendre des habitants qu'ils respectent leur quartier.

Concernant la verbalisation, ce qui a été annoncé semble assez mince : une verbalisation la semaine dernière et une autre en fin octobre, soit deux verbalisations depuis le début de la mandature.

Un sujet aussi précis ne tolère aucune légèreté, ni n'autorise à se cacher derrière une énième concertation, comme Mme FAJGELES en a l'habitude.

Mme FAJGELES rappelle d'abord que la première réunion de concertation avait eu lieu le 23 juin. Il n'est donc pas vrai de dire que la majorité a attendu six mois avant d'engager une concertation.

Concernant les verbalisations, Mme FAJGELES précise qu'il n'a pas été procédé à « deux » verbalisations, mais à deux « opérations » de verbalisation très importantes et qui ont requis des effectifs bien supérieurs aux effectifs habituels (4 agents pour le 10^e). En fin octobre, des effectifs plus importants viendront de tout Paris pour faire des opérations spécifiques dans le 10^e arrondissement.

Aussi, des actions concrètes ont déjà été engagées sur la rue de Metz, ce que les habitants savent parfaitement. Des opérations concrètes sur la propreté se font tous les jours.

Mme PAWLIK demande précision du nombre de procès-verbaux dressés à l'occasion de ces deux opérations de verbalisations.

Mme FAJGELES communiquera le bilan de ces opérations très prochainement.

M. FÉRAUD convient que la question est essentielle, mais les vœux « y'a qu'à, faut qu'on » n'apportent pas de solutions.

Pour la majorité, le problème n'est pas de faire de la propreté un sujet de polémique politicienne, mais d'avancer, sachant que les questions peuvent se poser de manière différente

(ex. entre le quartier du faubourg Saint-Denis et d'autres plus résidentiels). L'objectif est d'arriver à progresser dans la mandature et à ce que les habitants le reconnaissent. Il faut du temps pour ce faire, mais cela devra s'incarner pour la première fois dans le budget primitif 2015 qui sera adopté en décembre. C'est de cette manière qu'une collectivité publique travaille.

Par ailleurs, si l'équipe municipale est en place depuis six ans, ainsi que le rappelait Madame PAWLIK, c'est qu'elle tient habituellement un langage de vérité sur les problèmes existants dans l'arrondissement et les difficultés à les résoudre. Les habitants ont des insatisfactions sur la propreté et l'équipe municipale le sait.

De son côté, l'opposition ne sera jamais crédible sur le sujet tant qu'elle se refusera à se positionner pour une augmentation du nombre de fonctionnaires pour résoudre le problème de la propreté. Cette incohérence fondamentale ne peut être masquée par un vœu enjoignant de résoudre immédiatement le problème. En aucun cas un vœu de cette nature n'apporte de solutions. L'opposition attire l'attention sur des problèmes, mais ne fait pas de choix politique sur les solutions.

Mme PAWLIK objecte que le vœu intègre quasiment une page de proposition et de mesures concrètes. L'UMP n'est pas dans une démarche de politique politicienne. La campagne est terminée, M. Féraud est aux responsabilités et les habitants, y compris les élus d'opposition, attendent des actions concrètes de sa part. Monsieur le Maire ne peut pas se défaire de ses responsabilités sous les prétextes qu'il invoque et l'opposition ne comprend pas que, sur un sujet aussi important pour l'arrondissement, la majorité ne vote pas en faveur de ce vœu.

M. FÉRAUD indique simplement qu'il existe une majorité et une opposition, parce que les citoyens du 10^e en ont décidé ainsi, justement du fait de la différence des engagements pris vis-à-vis d'eux. Donc, la majorité mettra en œuvre son plan de propreté dans la mandature, en assumant les conséquences en matière d'organisation de la Ville de Paris.

M. RAIFAUD ajoute qu'il ne suffit pas pour l'opposition de dire qu'il faut plus de moyens ou plus de sanctions, mais de savoir précisément où vont être affectés les moyens et la nature exacte des actions menées. Les conseils de quartier sont l'occasion d'aborder ces questions plus en profondeur, davantage qu'un vœu général sur les besoins en propreté.

La propreté est naturellement un sujet primordial sur lequel l'équipe municipale est entièrement mobilisée. La question est de savoir où mettre les moyens précisément, ce qui suppose d'avoir une approche par quartier.

Mme CERDAN déplore pour sa part une tendance fluctuante dans le discours de l'équipe municipale sur le sujet de la propreté. Alors qu'au dernier conseil d'arrondissement, l'équipe municipale a bien voulu reconnaître que le 10^e arrondissement n'était pas propre, il est arrivé auparavant de l'entendre dénier les saletés en se protégeant derrière les incivilités des habitants. Un changement s'est donc opéré en quelques mois et les habitants attendent aujourd'hui des résultats.

Vote

Le vœu de l'UMP est rejeté.

Pour : 3.

Vœu du groupe communiste Lariboisière/Fernand Vidal - M. BASSINO

En 2011, un consensus a été trouvé entre les conseils de quartier, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la communauté hospitalière le conseil d'arrondissement, la Ville de Paris, concernant la rénovation de l'hôpital Lariboisière.

Cet accord comprenait le transfert de l'ensemble des activités, de la totalité des lits de Fernand Vidal et la construction d'un nouveau bâtiment à Lariboisière.

Or ces jours-ci, nous découvrons que les documents de l'Assistance Publique, présentés en CHSCT et CTEC de l'AP-HP, montre un revirement sur ces questions.

Ces documents annoncent que l'APHP :

- renonce au transfert des lits de soins, de suite et de réadaptation gériatrique ; 60 lits aujourd'hui à faire en Vidal et qui devaient être transférés à Lariboisière ;
- renonce au transfert des lits de soins de longue durée (78 lits).

Il faut ici noter que la majorité de ces lits sont occupés par des personnes âgées habitantes de l'arrondissement, ou d'arrondissements voisins. Les transférer au nord de Paris serait préjudiciable à la santé des personnes hospitalisées et les éloignerait de leurs familles, en particulier de leurs conjoints souvent âgés.

Ce document annonce également vouloir déshabiller l'hôpital Lariboisière de 208 lits, soit 18 % de ses capacités actuelles.

Il prévoit également de poursuivre la politique de création « d'usines à bébé », en passant de 2 500 à 3 000 naissances dans la maternité de Lariboisière et sans augmentation du nombre de lits. Cela se fera systématiquement détrimement de l'accompagnement à la naissance et à celui des structures à taille humaine qui fermeront consécutivement. Ce choix pousse aussi à une industrialisation des naissances, à une programmation des césariennes à la chaîne, ce qui a d'ailleurs été très bien expliqué lors d'un colloque de la Ville de Paris la semaine de dernière.

Pourquoi un tel reniement de la part d'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ? Tout simplement pour répondre à la volonté de vendre une partie) de l'hôpital Lariboisière (l'aile ouest) dans le cadre d'une opération spéculative. Les idées Fernand Vidal et ceux de Lariboisière seraient transférés (le seraient-ils en totalité ?) dans un hôpital nommé « Paris-Nord », qui reste à créer et qui apparemment se trouvera en dehors de Paris. Les Parisiens ont des besoins de santé, en particulier les personnes âgées qui étaient soignées à Fernand Vidal.

La mairie doit réaffirmer clairement sa position. Nous rappelons qu'Anne Hidalgo s'était engagée personnellement sur ce projet, que tous les groupes de la majorité se sont engagés (à l'époque et pendant les élections municipales) pour que ce projet avance. Nous savons l'existence du PLU et effectivement, celui-ci ne saurait être modifié avant que le projet de restructuration initialement prévu ne soit mis en œuvre.

C'est le sens de notre vœu. Son rejet enverrait un signal à l'AP-HP encouragerait la volonté de l'AP-HP de ne pas revenir sur les engagements pris. Son adoption à l'inverse, ici et en Conseil de Paris, positionnera la ville dans ce débat face aux aspirations négatives qui voient le jour.

Mme SOUYRIS indique que la majorité est en accord sur le fond de ce vœu, à l'exception de son premier alinéa. La majorité estime nécessaire de faire le point sur ce qu'il se passe réellement sur toute la réorganisation du Nord parisien. Un hôpital Nord sera peut-être construit et le groupe écologiste, quand il n'est pas entièrement contre cet hôpital, nourrit beaucoup d'interrogations quant à son opportunité.

M. BASSINO a envoyé aux élus un certain nombre de documents probants et donc inquiétants. Le groupe Écologiste souhaiterait donc plus d'informations quant au projet en cours sur le nord de Paris avant de se positionner sur le cas de Lariboisière.

Pour le groupe Écologiste, une réorganisation de cette ampleur devrait être décidée avec les habitants et les acteurs concernés, sous la forme d'un compromis et tel n'est pas le cas.

Pour ces raisons, le groupe Écologiste demande un vote dissocié sur les deux alinéas, de sorte à s'abstenir sur le premier alinéa et à voter en faveur du second.

M. FÉRAUD indique que les élus socialistes s'abstiendront sur ce vœu, au motif qu'il paraît prématuré par rapport à une situation et le projet de l'AP-HP qui n'est pas encore établi. Les élus ont aussi une part de maîtrise sur ce projet en conseil de Paris, dans le cadre du plan local d'urbanisme. Les élus socialistes ne souhaitent pas se prononcer de cette manière (par un vœu) et à ce stade.

Monsieur le Maire estime que le projet de l'hôpital Nord ne concerne pas directement le 10^e arrondissement. Il n'est pas opportun à ce stade d'y inclure les problématiques de l'hôpital Lariboisière.

M. BASSINO rappelle à la majorité que, plusieurs fois par le passé, il a été avéré que des interventions faites le plus en amont possible permettaient finalement de mieux se positionner dans le rapport de force. C'est la raison pour laquelle le groupe Communiste a choisi de présenter dès aujourd'hui et de ne pas attendre le conseil d'arrondissement suivant.

Il s'agit d'envoyer immédiatement un signal et si la majorité a finalement modifié sa position, le groupe Communiste est en désaccord avec cette modification et en reste aux choix faits en 2011, sur lesquels la majorité d'alors d'était engagée.

Concernant l'hôpital Nord, à partir du moment où les documents de l'AP-HP annoncent le transfert de la majeure partie des activités de Fernand Vidal et d'une centaine de lits vers

l'hôpital Nord, il est bien évident que cela concerne aussi les élus parisiens. L'hôpital Nord est quand même conçu pour absorber une majeure partie des activités hospitalières pour l'ensemble du Nord parisien, comprenant la Ville de Paris.

Il conviendrait d'interroger l'AP-HP et à ouvrir une concertation sur l'avenir des activités hospitalières et notamment sur le fait de savoir si elles resteront physiquement sur Paris ou si elles seront relocalisées en banlieue nord.

Le groupe communiste donne son accord pour le vœu dissocié à la demande du groupe Écologiste.

Vote sur le premier alinéa

Pour 3

Le premier alinéa du vœu est adopté.

Vote sur le deuxième alinéa

Abstention : UMP et PS

Pour : 6

Le second alinéa du vœu est adopté.

Vœu pour la sauvegarde et la pérennisation de l'atelier Santé-ville du 10^e – Anne SOUYRIS

L'atelier santé-ville du 10^e existe depuis 2011 et a fait ses preuves, comme un certain nombre d'ateliers santé-ville d'autres quartiers de la Ville de Paris. Ces ateliers permettent parfois aux jeunes et aux moins jeunes de ne pas sombrer, ce qui est extrêmement important.

On constate souvent une déficience de coordination entre les acteurs sociaux et sanitaires de la ville et des quartiers. Ces ateliers santé-ville, qui sont principalement le fait des coordinateurs/trices, sont à cet égard très précieux pour permettre aux filières de se constituer et aux personnes de ne pas perdre pied.

Or l'arrondissement pourrait voir prochainement un certain nombre de quartiers sortir de la politique de la ville et ainsi perdre son atelier santé-ville, d'autant que ledit atelier n'a reçu à ce jour aucune réponse de l'État suite à sa demande de subvention.

Ce vœu forme le souhait que l'État continue de financer les ateliers santé-ville et encourage la ville à aider ces ateliers à retrouver un financement si celui de l'État venait à faire défaut. Il s'agirait que la ville les accompagne activement dans leur démarche auprès de l'État.

M. SIMONDON partage la volonté de soutenir l'atelier Santé-Ville du 10^e et reste vigilant face aux éventuelles conséquences de la réforme de la politique de la ville sur ces financements.

Néanmoins, le groupe PS s'abstiendra sur ce vœu. Pour cause, aucun élément concret n'indique à ce jour que l'atelier santé-ville ne sera pas financé ; le financement desdits ateliers est lié à l'existence ou non d'une zone politique de la ville et il couvre essentiellement la masse salariale (1 emploi), et ce, indépendamment de la superficie des zones.

Ensuite, il y a des choses intéressantes sur la prise en compte par la ville dans ses propres dispositifs des préoccupations de santé et la manière de mieux articuler avec les dispositifs de la ville. Toutefois, la majorité ne souhaite pas demander dès aujourd'hui à l'État de pérenniser les financements ni d'annoncer que la ville s'engage à y trouver une compensation le cas échéant.

Mme PAWLIK déplore n'avoir pris connaissance de ce vœu qu'en séance.

Sur le fond, Mme PAWLIK estime que la démarche anticipe énormément sur la réforme de la géographie prioritaire dans le cadre de la politique de la ville, sachant que M. FÉRAUD est en négociation sur la question.

Mme PAWLIK convient entièrement de l'importance des ateliers santé-ville, mais l'UMP s'abstiendra sur ce vœu.

M. FÉRAUD souhaite que l'atelier santé-ville puisse poursuivre son travail de prévention en matière de santé, dans les quartiers les plus populaires du 10^e, car c'est un enjeu important.

Mme SOUYRIS souligne que le vœu est aussi présenté pour des raisons de calendrier et que le moment a paru opportun, sans intention de défiance de la majorité.

Vote

Contre : 0 / Abstention : UMP et PS / Pour : 6.

Le vœu est adopté.

La séance est levée à 22 h 27.